



Section Belgique-Maroc



RAPPORT DE LA MISSION DE LA SECTION BELGIQUE-MAROC DU GROUPE BELGE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE AU ROYAUME DU MAROC

du dimanche 5 au mercredi 8 janvier 2014

Introduction

Une délégation de la section bilatérale Belgique-Maroc du Groupe belge de l'Union interparlementaire a effectué une mission au Royaume du Maroc du dimanche 5 au mercredi 8 janvier 2014.

La délégation était conduite par la députée Zoé Genot, Présidente de la section, et était par ailleurs composée des membres de la section suivants : la sénatrice Fatiha Saïdi, le député Denis Ducarme, et la sénatrice Fauzaya Talhaoui. Mme Ann Vandenbosch, secrétaire de la section bilatérale assistait la délégation.

Sur place, M. Frank Carruet, Ambassadeur de Belgique à Rabat, accompagnait la délégation.



DROITS DE LA FEMME

Le programme a débuté le dimanche 5 janvier par une rencontre avec les représentantes

d'organisations pour les droits de la femme, Mme Rabéa Naciri, représentante de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) et Mme Aatifa Timjerdine, représentante de la Coalition Printemps de la Dignité. Cette dernière rassemble 23 associations et plaide pour une législation pénale qui protégerait les femmes et interdirait toute discrimination. Mme Naciri insiste sur l'impact psychologique qu'a eu sur la population la réforme de la Mudawwana (code de la famille et du droit de succession) en 2004. Il n'y a pourtant aucune unanimité dans l'opposition sur la manière dont doit être poursuivi cet héritage. Le gouvernement actuel a par conséquent gagné par défaut. Les deux femmes déplorent un évident statu quo et ressentent même un retour en arrière sur le plan des mentalités des femmes depuis l'accession au pouvoir du gouvernement conduit par le premier ministre Abdelilah Benkirane (Parti Justice et Développement - PJD).

Les thèmes suivants ont été développés :

- La prostitution: le Maroc est le seul pays de la région où le sujet est débattu publiquement, ce qui pourrait donner l'impression que le problème n'existe que là-bas;
- Héritage: les hommes et les femmes ne sont toujours pas traités à égalité par le législateur marocain. Cela conduit non seulement à des situations fâcheuses mais handicape surtout grandement l'émancipation de la femme. Il n'est que trop rarement fait appel à la possibilité d'un contrat (de mariage) optionnel. Les personnes nanties règlent ce genre de questions de plus en plus par une donation entre vifs. Le sujet reste très délicat;
- La mise sur pied d'un Groupe de femmes parlementaires a été rejetée par la Cour Constitutionnelle. Il existe au sein de l'Assemblée un groupe Égalité qui n'est cependant pas repris dans le règlement de l'institution. L'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination prévue dans la nouvelle Constitution (juillet 2011) ne parvient pas à voir le jour;
- Kefala et adoption: l'autorité parentale n'est pas transférée par le biais de la procédure marocaine de la kefala. Un acte de kefala n'est pas assimilé à une adoption. L'adoption d'un enfant musulman reste réservée aux musulmans.

Il a également été question de l'homosexualité, de la polygamie et de l'avortement.

Les sujets les plus controversés restent, d'après les deux dames, la réforme du code pénal et l'accès à la justice. La discussion du projet de loi sur la violence à l'égard des femmes est dans une impasse totale. Les violences à l'égard des femmes et des enfants sont intimement liées dans ce projet gouvernemental. Pour le mouvement pour les droits des femmes et l'opposition, il s'agit par contre de deux problématiques différentes et ce projet risque par conséquent d'en être affaibli.



Lundi 6 janvier 2014: rencontre avec S.E.M. Mohamed Cheikh Biadillah, Président de la Chambre des Conseillers (Sénat)

Le programme du lundi 6 janvier débuta par une rencontre avec S.E.M. Mohamed Cheikh Biadillah, Président de la Chambre des Conseillers (Sénat).

Il a tout d'abord été question de la réforme du bicaméralisme (dans nos deux pays) et le problème de l'absentéisme.

Les thèmes suivants furent ensuite abordés :

- Le délicat exercice d'équilibre entre la rigueur nécessaire et le respect des libertés fondamentales dans le cadre du combat contre le terrorisme;
- La politique en ce qui concerne le problème des combattants musulmans rentrés de Syrie. Selon M. Biadillah, la police et la justice marocaines sont particulièrement vigilantes et la collaboration avec les services de police européens est assez efficace;
- Dans ce contexte également, l'amélioration des relations entre le Maroc et l'Algérie et plus généralement les progrès dans la réalisation de l'Union du Maghreb constitueraient un atout supplémentaire;
- Le plan d'action en matière de migration mis en place par le gouvernement marocain sur ordre de S.M. le Roi Mohammed VI après publication d'un rapport du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH). Selon M. Biadillah, de 10 000 à 20 000 personnes seraient concernées par les mesures de régularisation (en vigueur jusque fin décembre 2014). Beaucoup considéreraient celles-ci comme une solution provisoire, mais surtout comme un tremplin vers l'Union européenne et les États-Unis;
- Selon le Président de la Chambre des Conseillers, le dossier du Sahara occidental devrait aboutir à une solution grâce à la régionalisation imposée prévue dans la nouvelle constitution. La loi organique, toujours en préparation, doit être votée pour la fin de la législature, à savoir dans deux ans et demi. Cette loi, qui prévoit un large transfert de compétences et organise un nouveau découpage régional, doit tenir compte des affinités économiques et du parcours historique de chaque communauté. Le but ultime étant de relever le niveau de toutes les régions;
- Depuis juin 2011, le Maroc jouit du statut de Partenaire pour la Démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Selon M. Biadillah, le cahier des charges est entièrement respecté, à l'exception de l'abolition de la peine de mort. Le 25 novembre 2013, un groupe de parlementaires a introduit un projet de loi visant à abolir la peine de mort. Le débat fait rage au sein de la société marocaine.



L'entretien s'est terminé par un échange de vues avec M. Biadillah, lui-même médecin et ancien ministre de la Santé, sur les défis auxquels est confronté le système de santé marocain, entre autres, l'accès à l'assurance maladie. M. Biadillah a insisté sur l'énorme progrès réalisé en la matière depuis le lancement en 2005 de l'Initiative nationale pour le Développement humain (INDH), une initiative qui a pour but de combattre la pauvreté et l'exclusion. La fuite des cerveaux au sein du personnel médical constitue cependant un véritable problème.

Entretien avec M. Karim Ghellab, Président de la Chambre des représentants

Au cours de l'entretien avec M. Karim Ghellab, Président de la Chambre des représentants, il a été question du protocole de partenariat signé le 10 juin 2013 entre les Chambres des représentants belge et marocaine. M. Ghellab souhaite, dans le cadre de ce protocole, faire appel aux connaissances en matière de bilinguisme au sein du Parlement belge. En accord avec la nouvelle Constitution, la Chambre marocaine devra non seulement utiliser l'arabe, mais également l'amazigh.



Par ailleurs, il souhaite, à l'instar des membres de la délégation belge, profiter du 50^e anniversaire de la Convention Belgo-Marocaine relative à l'occupation de travailleurs marocains qui sera fêté le 17 février 2014, pour entreprendre une série d'actions positives.

Afin de contrer une inquiétude certaine de la part de la délégation belge, le Président de la Chambre rappelle la tendance générale à la modernité au sein de la société marocaine. L'Islam est la religion d'état au Maroc, mais les autres cultes y sont protégés. Le système politique marocain, réservant un rôle primordial au Roi en ce domaine, protège le pays des dérives islamistes.

Toujours selon M. Ghellab, une certaine immobilité en matière de droits des femmes est à déplorer depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement qu'il qualifie de peu efficace. La nouvelle constitution, qui garantit la parité hommes-femmes, la réforme de la mudawwana entrée en vigueur en 2004, ainsi que le rôle du Roi, garantissent le maintien des droits acquis. Les véritables rapports de force apparaîtront lors des prochaines élections législatives.

En réponse à une question d'un des membres de la délégation, M. Ghellab a estimé que la situation tant économique que financière de son pays est correcte. La signature d'un accord de libre-échange avec les États-Unis d'Amérique (1^{er} janvier 2006) garantit aux investisseurs européens un marché de 1 milliard de consommateurs sans frontières. La construction et l'exploitation prochaines des ports de Tanger Med et Nador Ouest Med seront une source d'opportunités pour les entreprises belges spécialisées en la matière, tout comme les investissements en matière d'énergie et d'épuration des eaux.



Réunion de travail avec les membres de la section bilatérale Maroc-Belgique

Par la suite, une réunion de travail avec les membres de la section bilatérale Maroc-Belgique fut organisée. Cette section, sous la présidence de M. Abdellah El Boukili, compte un représentant de chaque groupe présent à la Chambre des représentants marocaine. Toutefois, tous n'étaient pas présents à la réunion. Au cours de l'entretien, la manière dont la collaboration entre les deux pays en général et plus particulièrement entre les deux groupes d'amitié devrait s'organiser a été abordée. Les deux délégations plaident pour une collaboration plus structurée avec une vision à long terme. La signature d'un protocole de partenariat par les présidents des deux Chambres des représentants est déjà un bon départ.

Les diverses activités organisées lors de la célébration du 50^e anniversaire de la Convention Belgo-Marocaine relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique pourraient renforcer les relations bilatérales et amener à revoir les clichés parfois négatifs, par exemple à l'occasion de l'application de la convention sur le transfèrement de détenus.



La coopération au développement belge concernant le Maroc a été examinée minutieusement. Le Maroc est un des plus importants pays partenaires de la coopération au développement belge.

Un des membres de la délégation marocaine pointe les énergies renouvelables et la gestion des stocks d'eau (certaines régions en ont trop, d'autres trop peu) comme opportunités possibles pour la coopération belge.

Au cours d'un entretien avec l'ambassadeur belge à Rabat, le Premier Ministre Abdelilah Benkirane a mentionné le transfert de savoir-faire comme priorité pour le futur programme de coopération. La délégation belge a insisté sur l'importance d'une coopération au développement décentralisée, ainsi que de celle organisée via le canal des universités.

En ce qui concerne le projet de loi en matière de violence à l'égard des femmes, il a été demandé dans quelle mesure les parlementaires pouvaient accélérer le processus législatif. Dans son allocution à l'occasion du 50^e anniversaire du parlement, S.M. le Roi Mohammed VI a précisé l'article de la nouvelle constitution accordant l'initiative législative aux parlementaires. Le Règlement de la Chambre des représentants marocaine prévoit en outre pour chaque commission une réunion mensuelle exclusivement dédiée à l'examen des propositions de loi.

Réunion de travail avec la ministre déléguée aux Affaires étrangères et à la Coopération, Mme Mbarka Bouaida



La tout récemment élue ministre déléguée aux Affaires étrangères et à la Coopération, Mme Mbarka Bouaida, est la benjamine du gouvernement Benkirane II.

La ministre déléguée a qualifié d'excellentes les relations politiques et économiques entre nos deux pays.

Le Maroc voudrait s'inscrire encore plus qu'auparavant en tant que plateforme logistique et se présenter en tant que port d'accès aux pays du Sud du Sahara.

L'accord de libre-échange avec les États-Unis d'Amérique crée dans ce cadre d'énormes possibilités.

Mme Bouaida souhaite donner la priorité absolue à la diplomatie économique. La critique selon laquelle le gouvernement belge n'accorderait pas assez de facilités aux entrepreneurs marocains est largement balayée par l'ambassadeur belge. Le Consulat général belge à Casablanca prévoit une procédure rapide pour l'obtention d'un visa pour les hommes d'affaires. Un des membres de la délégation belge pointe du doigt l'augmentation du mécontentement au sein d'une partie de l'opinion publique belge suite à une radicalisation certaine de la société marocaine et à la politique du PJD.

La ministre affirme que les côtés obscurs du régime politique appartiennent au passé. Le Maroc travaille depuis près de 14 ans à des réformes et reste, contrairement à d'autres pays de la région, un exemple de stabilité après presque trois ans de printemps arabe.

La nouvelle constitution et la formation d'un gouvernement de coalition garantissent le maintien des droits acquis. Le récent changement de gouvernement est un bon exemple du fonctionnement démocratique du système. Elle insiste ensuite sur le fait que le Maroc n'a pas l'exclusivité du radicalisme. Il s'agit d'un phénomène mondial.

Le dossier du Sahara occidental, pour lequel le Maroc a déjà introduit en 2007 un plan d'autonomie auprès du Secrétaire général des Nations Unies, devrait, toujours selon Mme Bouaida, trouver une solution avec la mise en place de la régionalisation. La loi organique en la matière doit être mise en exécution en 2014.

Elle est de plus convaincue que des accords pertinents dans le dossier du traité de transfert de détenus pourront éviter les malentendus et les problèmes d'image.

Réunion avec M. Driss El Yazami, Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)



Au cours de l'entretien avec M. Driss El Yazami, Président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), aucun sujet n'a été censuré. Les membres de la délégation belge ont été impressionnés par l'implication du Président et de son équipe.

Le Président a tout d'abord retracé l'histoire de la création de cette institution constitutionnelle instaurée le 3 mars 2011. Il a ensuite présenté un aperçu de son fonctionnement, de ses compétences et de sa composition. Les compétences du Conseil consultatif des droits de l'homme institué par le Roi Hassan II en 1990 furent à cette époque largement étendues.

Le Conseil, qui respecte la parité hommes-femmes (43% de femmes), compte 350 membres mandatés par la société civile, différents corps de métiers tels que les journalistes et magistrats, le Roi et les deux Chambres législatives. Treize commissions régionales observent la situation des droits de l'homme dans différentes régions.

Le Conseil publie non seulement un rapport annuel présenté aux deux Chambres, mais également différents rapports thématiques. Ces rapports reçoivent un accueil très favorable auprès des médias et sont largement à la base de réformes telles que l'initiative royale en matière d'asile et de migration. Les membres du CNDH visitent régulièrement tous les lieux de privation de liberté (prisons, institutions psychiatriques, institutions pour mineurs) et établissent un rapport sur le respect des droits de l'homme sur place. Le Conseil veut également jouer un rôle important en matière d'éducation. Les programmes d'éducation doivent en ce sens être examinés et remaniés. Les mutations dans les dispositions en matière de droits de l'homme adoptées dans la nouvelle Constitution et leur respect sont en ce moment prioritaires. Entre autres, la réforme de la loi sur la presse, de la loi pénale, de l'appareil judiciaire, ainsi que la formation des magistrats constituent des défis importants dans ce domaine.

Les dossiers spécifiques suivants ont été abordés par les membres de la délégation belge :

Abolition de la peine de mort

Depuis 1993, plus aucune exécution n'a eu lieu au Maroc. Le pays compte cependant une centaine de condamnés à mort. L'appel pour l'abolition de la peine de mort se fait de plus en plus entendre. Non seulement, une initiative parlementaire pour l'abolition de la peine de mort, à laquelle se sont ralliés pas moins de 220 parlementaires, a été lancée, mais des associations d'avocats ont également créé (le 20 décembre 2013) un collectif *Réseau des avocates et avocats contre la peine de mort*.

Le projet de loi relatif aux violences à l'égard des femmes a été ajourné. Celui concernant les personnes porteuses d'un handicap attend depuis déjà trois ans d'être traité. Le CNDH rédige un rapport en la matière.

La liberté de la presse et l'affaire Ali Anouzla

Ali Anouzla, directeur de l'édition arabe du site d'informations Lakome, a été inculpé pour terrorisme. Le site a publié un article sur AQMI (Al-Qaeda dans le Maghreb islamiste), avec un lien renvoyant à une vidéo mise en réseau par le journal espagnol *El País*, montrant un appel au jihad et au renversement de la monarchie au Maroc. Le CNDH suit le dossier de près. Plus généralement, l'institution prépare un séminaire sur la liberté de la presse et le fonctionnement du journalisme dans le contexte de la menace terroriste.

Le dossier fortement médiatisé du prisonnier belgo-marocain **Ali Aarrass** a également été cité. Plus généralement, M. El Yazami a dépeint l'évolution de la procédure pénale et les conditions de vie en prison.

En ce qui concerne la **procédure de régularisation** des illégaux courant jusque fin 2014 au Maroc, le président du CNDH a également plaidé pour une aide supplémentaire de la part de l'Europe. Afin de permettre à cette opération d'être une réussite, l'intégration des étrangers régularisés est en effet un impératif.

M. El Yazami conclut en affirmant que les critiques en matière de droits de l'homme doivent être formulées de manière précise et professionnelle afin de conserver leur crédibilité. Il a annoncé que le Maroc accueillera la 2^e édition du Forum mondial des droits humains (10-13 décembre 2014).



Rencontre avec M. Anis Birrou, ministre des MRE (Marocains résidant à l'étranger) et des questions migratoires



Lors de la rencontre avec M. Anis Birrou, ministre des MRE (Marocains résidant à l'étranger) et des questions migratoires, il a été principalement question de la procédure de régularisation mentionnée ci-dessus, qui cadre dans la politique d'asile et de migration.

Les efforts fournis par le gouvernement en matière de logistique et de formation du personnel en vue de la mise en œuvre de cette opération ont été énormes. Des moyens considérables demeureront indispensables. Une intégration réussie suppose par ailleurs une solide formation professionnelle et l'enseignement des langues.

Les critères de régularisation retenus seront traités avec la souplesse nécessaire. Un verdict doit être rendu dans les deux mois qui suivent l'introduction du dossier. Un membre de la délégation belge a mentionné une étude universitaire belge selon laquelle les régularisations mises en œuvre en Belgique avaient déjà un rendement financier après 5 ans. Rendez-vous a été pris pour un échange d'expertise.

M. Birrou a ensuite abordé plus en profondeur la politique de migration européenne envers son pays. L'opinion publique marocaine ne comprend pas toujours les engagements de son gouvernement en la matière. L'UE devrait apprécier à leur juste valeur les efforts considérables tant financiers qu'humains consentis par les marocains. En réponse à une question sur les objectifs de la politique en matière de MRE, le ministre a énoncé deux priorités : tout mettre en œuvre afin que les rapports avec les 3^e et 4^e générations soient un succès (avec un retour favorable pour le Maroc) et accorder son attention à la première génération qui, vu son âge, devient vulnérable.

Un membre de la délégation belge plaide pour l'élévation d'un monument dans les deux pays en l'honneur de la première génération qui se sent quelque peu oubliée.



Mardi 7 janvier 2014 : briefings organisés par l'ambassade de Belgique à Rabat

Le mardi 7 janvier, l'ambassade de Belgique à Rabat a organisé les briefings suivants :

- briefing sur la coopération au développement belge au Maroc, par M. Carlos Lietar, conseiller à la coopération au développement, et M. Mourad Guidiri, conseiller adjoint à la coopération au développement (historique, priorités et avenir de la coopération au développement au Maroc, collaboration universitaire, ONG belges, financement direct des ONG locales, collaboration intercommunale, Société belge d'Investissement pour les Pays en Développement (BIO), collaboration avec des syndicats ouvriers) ;
- briefing sur la coopération militaire belge avec le Maroc, par le Capitaine de Vaisseau Jacques Bollez, attaché à la défense (historique, domaines de coopération, objectifs, dialogue stratégique 2014, formation et exercices, vente de matériel excédentaire) ;
- briefing sur les affaires consulaires, par M. Patrizio Ventura, Consul général de Belgique à Rabat ;
- briefing sur la coopération judiciaire entre la Belgique et le Maroc par M. Michel Yernaux, Avocat général, Magistrat de liaison.

Rencontre avec le Président de l'Organisation marocaine des Droits humains

La délégation fut ensuite reçue par l'Organisation marocaine des Droits humains (OMDH) et son Président, M. Mohamed Nesh Nash.

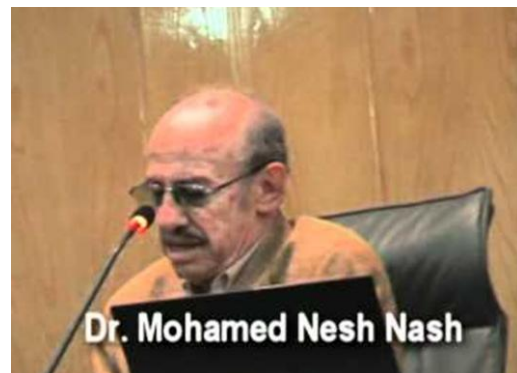
L'ONG fut créée le 12 janvier 1989 et a été un des moteurs de la mise sur pied de l'Instance Équité et Réconciliation, qui tente, depuis le 12 avril 2004, de réconcilier le peuple marocain avec son passé lors des années de plomb marquées par la répression du Roi Hassan II.

L'OMDH enquête encore toujours sur 60 disparitions inexplicables. M. Nesh Nash insistait sur le fait que les lois organiques, qui devraient mettre en œuvre les nombreuses nouvelles dispositions constitutionnelles en matière de droits de l'homme, manquent toujours. Il s'inquiétait également du maintien des droits acquis et sur la banalisation d'un certain discours empêchant la pensée critique.

L'éducation à la tolérance et la non-discrimination est par conséquent très importante pour son organisation. À la demande sur la manière dont toutes les couches de la population pourraient y être sensibilisées, M. Nesh Nash citait l'initiative de *Les Caravanes Droits de l'Homme et Santé*, qui prodiguent non seulement des soins de santé, mais assurent aussi la promotion des droits de l'homme.

Il trouvait ensuite qu'une nouvelle loi sur la presse est une absolue nécessité, ainsi que (la poursuite de) la libération du secteur audiovisuel. Le journalisme doit se professionnaliser et recevoir une formation professionnelle de qualité.

Finalement, l'OMDH plaide pour l'abrogation de la loi anti-terrorisme, proclamée peu après les attentats au suicide de Casablanca du 16 mai 2003. Cette loi est également taxée de liberticide par d'autres organisations des droits de l'homme marocaines. Le 15 mai 2013, l'organisation a tenu, en tant que première organisation marocaine, un séminaire sur le terrorisme et les droits de l'homme.



Mercredi 8 janvier 2014: rencontre avec le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)



Pour conclure, le mercredi 8 janvier, la délégation belge rencontra la Présidente de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), Mme Miriem Bensala-Chaqroun, et M. Salah-Eddine Kadmiri, Vice-président, au siège de l'organisation à Casablanca.

L'organisation compte 32 000 entreprises, dont la plupart sont des PME. La confédération mène en premier lieu des actions pour la survie de ces entreprises en militant pour un meilleur accès au crédit et à la formation.

L'organisation professionnelle travaille également à la promotion de la place de la femme dans les organes dirigeants des entreprises.

Un pacte a été conclu avec les syndicats les plus représentatifs pour la promotion de la compétitivité et de l'emploi et pour être plus consultés par le gouvernement. Une plateforme a été créée avec le gouvernement autour de 5 priorités : emploi et formation, liberté syndicale et droit de grève, climat d'investissement, développement international, diplomatie économique et compétitivité.



Le niveau des échanges économiques entre les deux pays a été qualifié de médiocre par les deux délégations et peu en rapport avec le niveau des rapports humains.

Le Président insiste sur les gros avantages que le Maroc offre aux investisseurs étrangers, parmi lesquels la stabilité politique. Selon les deux parties, il y a lieu de plus s'orienter vers la coopération régionale et les échanges via les PME.

En réponse à une demande d'un membre de la délégation belge concernant le soutien (commercialisation et professionnalisation) des coopératives, Mme Miriem Bensala-Chaqroun a affirmé que suffisamment de moyens étaient mis à disposition (Plan Vert, INDH et Fondation Mohammed V) mais que l'accès à l'information tarde.

En ce qui concerne l'énorme poids du secteur informel et l'inconvénient que les entreprises habituelles ressentent, la Présidente a affirmé ce qui suit : elle est pour une politique répressive pour les grands fraudeurs (l'informel organisé), mais aussi pour une politique d'accompagnement des petits fraudeurs (le petit informel), afin de les ramener vers le circuit régulier.
